

Le légaliste

HARMONIA

Annonce n° 2246
Type Constitution de société
Parution web 01/06/2026
Parution print 01/06/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260601.pdf)

Par ASSP en date du 28/05/2026 il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée : HARMONIA

Capital : 500,00

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : la prestation de services aux entreprises, aux organisations et aux entreprises, notamment le conseil, l'accompagnement et l'assistance à la création, au développement et à l'animation de centres de formation, la conception et la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou.

Siège social : 20 Rue Mangarida Iloni 97660 Dembeni.

Président(e) : M.ATTOUMANI Kadafi pour une durée illimitée demeurant 20 Rue Mangarida Iloni 97660 Dembeni

Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.